

Forum Geesseknäppchen

Règlement d'ordre intérieur

Art 1 : GESTIONNAIRE

Conformément à l'instruction ministérielle du 14 octobre 2014, la gestion journalière des infrastructures communes du campus Geesseknäppchen incombe au Service national de la jeunesse qui détiendra le pouvoir décisionnel pour la gestion quotidienne.

Dans le présent texte on désigne par « direction » la direction du Service national de la jeunesse.

Art 2 : RÉSERVATIONS

Le Forum est prioritairement mis à la disposition des lycées du campus scolaire Geesseknäppchen ainsi que du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

L'ordre de priorité pour les locations est fixé comme suit :

1. lycées du Campus ;
2. Service national de la jeunesse ;
3. services du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
4. autres lycées ou écoles fondamentales de l'enseignement public ;
5. autres ministères, associations conventionnées, lycées privés ;
6. entreprises privées.

Une demande de location est à adresser par écrit à l'adresse de contact mentionnée à l'article 5 moyennant un formulaire préétabli.

A la demande de la direction, l'utilisateur doit fournir la preuve qu'il est couvert par une assurance responsabilité civile.

Art 3 : FACTURATIONS

Les locations faites par des entités appartenant aux groupes 1 à 4 sont gratuites.

Les locations faites par des entités appartenant au groupe 6 sont facturées comme suit :

- salle polyvalente : 3.000,00 € TTC / soirée
- salle de moins de 20 personnes : 25,00 € TTC / heure
- salle de plus de 20 personnes : 50,00 € TTC / heure

Les locations faites par des entités appartenant au groupe 5 sont facturées à 50 % des montants appliqués au groupe 6.

Les prestations relatives aux services de nettoyage et de sécurité seront facturées aux utilisateurs des groupes 5 et 6 au tarif horaire des sociétés sur place.

Art 4 : SÉCURITE ET DÉGRADATION

L'utilisateur doit respecter les consignes de sécurité valables pour le site en général et le Forum en particulier. C'est ainsi qu'il doit veiller notamment à ne pas obstruer les portes d'accès du Forum et des salles.

Une visite des lieux se fera avant et après toute manifestation pour constater les dégradations éventuelles. A la demande de la direction, l'utilisateur doit fournir la preuve qu'il est couvert par une assurance responsabilité civile. Les dégradations éventuelles seront à la charge de l'utilisateur.

Art 5 : LES SOCIÉTÉS SUR LE SITE

L'utilisateur est dans l'obligation de travailler avec les sociétés de nettoyage et de sécurité du Forum.

Si aucun accord n'est trouvé entre la société de restauration du Forum et l'utilisateur, celui-ci peut traiter avec une société externe. Pareille société ne pourra utiliser en aucun cas les appareils et installations de cuisine du Forum (cuisine, fours, plonge.....).

Si toutefois des prises de force (240/400V) doivent être branchées pour pouvoir alimenter des fours ou autres, les heures de branchement sont à la charge du client.

Art 6 : GÉNÉRALITÉS

Il est strictement interdit de fumer sur tout le CAMPUS (Loi du 11 août 2006)

L'utilisateur est prié de trier les déchets. Des poubelles pour papier, déchets ménagers et déchets recyclables (Valorlux : bouteilles PET, conserves...) se trouvent dans les salles.

L'utilisateur doit se conformer aux instructions du personnel du SNJ.

Contact

Bureau SNJ - Bâtiment FORUM
Campus Scolaire Geesseknaeppchen
M. Kevin Rodrigues
40, boulevard Pierre Dupong
L-1430 LUXEMBOURG

Tél: (+ 352) 247-86455
Fax: (+ 352) 26 04 2222

Luxembourg, le 11 octobre 2018